

NOUS COMPTONS SUR VOUS

Contre le cancer il y a urgence :

Cette année encore, 30 000 nouveaux cas de cancer seront enregistrés dans notre région !

Le Cancer nous concerne tous.

Après plus de dix ans d'efforts, les progrès de la recherche et de la médecine ont prouvé qu'il était possible de guérir du cancer. C'est désormais le cas d'un malade sur deux.

Aidez-nous à continuer à améliorer la qualité des soins et à faire progresser la recherche contre le cancer.



« J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint un chèque à l'attention de votre service avec toute ma reconnaissance pour le travail que vous faites pour les patients. Merci de ne pas répondre, votre temps étant mieux employé dans l'exercice de votre métier. Merci à vous pour votre engagement »

François

« Ce ne sont que quelques gouttes dans un océan mais tellement chargées d'espoir pour le futur ».

Véronique

→ DONS

→ LEGS

→ ASSURANCE VIE



CENTRE ANTOINE LACASSAGNE

33 avenue de Valombrose

06189 Nice Cedex 2

04 92 03 10 00

communication@nice.unicancer.fr

www.centreantoinelacassagne.org



NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Ensemble, devançons le cancer



Votre don fait de vous un acteur majeur du combat contre le cancer dans notre région

Centre Antoine Lacassagne
Centre de Lutte Contre le Cancer de Nice



LE CENTRE ANTOINE LACASSAGNE : UN CENTRE DE RÉFÉRENCE EN CANCÉROLOGIE

Fondé en 1961, le Centre Antoine Lacassagne est un des 18 Centres de Lutte Contre le Cancer français. Il remplit des missions de soins, de recherche et d'enseignement. C'est un pôle d'excellence en cancérologie au niveau régional et national, offrant à tous ses patients un égal accès aux traitements innovants et un haut niveau de qualité de prise en charge, sans dépassement d'honoraire.

Association déclarée d'utilité publique, le Centre Antoine Lacassagne est habilité à recevoir des dons et legs.

Le soutien de la population et des acteurs économiques est plus que jamais indispensable pour continuer à améliorer la qualité des soins et faire progresser la recherche contre le cancer.



Grâce à votre générosité, le Centre pourra investir dans des programmes pilotes de recherche, de diagnostic et de traitement contre le cancer pour améliorer les chances de guérison.

Sur la période 2015-2020, le Centre Antoine Lacassagne va devenir le premier centre européen de protonthérapie en se dotant d'un nouvel équipement pour traiter des tumeurs plus profondes. Il ouvrira un nouveau service d'hospitalisation et une nouvelle plateforme de recherche pour être en pointe dans la médecine personnalisée et l'accès aux traitements innovants.

COMMENT SOUTENIR LE CENTRE ANTOINE LACASSAGNE ?

Faire un don

POUR LES PARTICULIERS

En faisant un don au Centre Antoine Lacassagne, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Les excédents sont reportables sur 5 ans. Par exemple : un don de 1 000 € vous fait bénéficier d'une réduction d'impôt de 660 € et vous coûte donc en réalité 340 €.

ISF : dans le cadre de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune, vous pouvez déduire 75% du montant de votre don dans la limite de 50.000 €

POUR LES ENTREPRISES

Vous bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% du montant de votre don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt en faveur de la recherche, le Centre étant agréé à ce titre par le ministère de l'enseignement et de la recherche.

Faire un legs

En faisant un legs, vous décidez de transmettre après votre décès tout ou partie de vos biens (il peut s'agir d'une somme d'argent, d'un bien immobilier, d'une œuvre d'art, d'un compte en banque...). Un legs au Centre Antoine Lacassagne est totalement exonéré de droits de succession. Il se fait par testament, devant un notaire et est révocable à tout moment. Vous restez propriétaires de vos biens jusqu'au dernier jour de votre vie.

*Demandez conseil
à votre notaire*

Faire une donation

En faisant une donation, vous transmettez de votre vivant la propriété ou la disposition d'un bien. Toute donation doit être régularisée par acte établi devant notaire. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 66% du montant de votre donation, ce montant pouvant être reporté sur 5 ans.

L'assurance vie, un investissement solidaire

Le contrat d'assurance vie est une façon de se constituer un capital dans un cadre fiscal attractif. Vous pouvez désigner le Centre Antoine Lacassagne comme bénéficiaire du contrat, en totalité ou en partie, à la signature du contrat ou par lettre recommandée demandant le changement de la clause bénéficiaire d'un contrat existant. Le montant de cette assurance nous sera remis net de tous droits et taxes à votre décès.

BULLETIN DE SOUTIEN

OUI, je soutiens le Centre Antoine Lacassagne

LE MONTANT DE MON DON EST DE

30 € ce qui me revient en réalité à 10,20 €*

50 € ce qui me revient en réalité à 17 €*

100 € ce qui me revient en réalité à 34 €*

150 € ce qui me revient en réalité à 51 €*

Autre montant:.....€

Virement permanent mensuel d'un montant de :.....€

Dès réception de ce formulaire nous vous adresserons les documents à transmettre à votre banque.

* après déduction fiscale de 66% (75% pour les donateurs assujettis à l'ISF)

L'AFFECTATION QUE JE CHOISIS POUR MON DON

la recherche

les équipements innovants

l'amélioration du confort des patients

pas de préférence

MES COORDONNEES

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse :.....

Code postal :.....

Ville :.....

E-mail :.....

Tél :.....

Je souhaite recevoir régulièrement les informations du Centre Antoine Lacassagne

Merci de retourner ce bon, accompagné de votre règlement à l'ordre du Centre Antoine Lacassagne, à l'adresse suivante :

Centre Antoine Lacassagne

Direction Financière

33 avenue de Valombrese

06189 NICE Cedex 2

LE REÇU FISCAL : Le Centre de Lutte Contre le Cancer Antoine Lacassagne, établissement de santé privé d'intérêt collectif à but non lucratif, est habilité à recevoir des dons, des legs et des contrats d'assurance vie (article L 6162-2 du code de la santé publique). Ils sont exonérés de droits de succession et de mutation

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, adressez-vous au Centre Antoine Lacassagne à l'adresse ci-dessus.